
N° 524 /Sec.-

OBJET : Déclaration de créance.-

A Monsieur le GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

USUMBURA.-



Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 3 mars 1946 j'ai procédé à une vente publique dont je vous fais parvenir les procès-verbaux afin que vous puissiez vous rendre compte de l'état de fatigue dans lequel peut se trouver celui qui de 9 heures du matin, sans un instant de répit, vend aux enchères jusqu'à 12 heures 15.-

Si j'ai procédé à cette vente un dimanche c'est pour les motifs suivants :

- 1° Je n'avais, à cette date, matériellement pas le temps de vendre en semaine étant donné le litige existant du fait de l'absence de personnel spécialisé (comptable et douanier) pendant plus de 3 mois avant mon arrivée à Ruhengeri.-
- 2° j'ai tenté d'obtenir les prix les plus élevés en procédant à une vente un jour férié par suite de la loi de l'offre et de la demande.-
- 3° je crois devoir faire remarquer que, depuis que Ruhengeri existe, je suis le seul douanier à faire mensuellement un minimum de 10 jours de déplacements dans les milieux indigènes (15 jours en mars 1946).-

Je n'ai jamais abusé de quelque façon que ce soit de mon employeur, en l'occurrence le Gouvernement de la Colonie, et suis profondément découragé de voir la façon dont je suis traité pour une somme aussi dérisoire que celle faisant l'objet de ma déclaration de créance du 15 mars 1946 et qui est loin de contre balancer une journée de loisirs perdue et ce dans l'unique but de sauvegarder les intérêts du Trésor.-

J'avais aussi espéré que la justification fournie était suffisante et qu'elle cadrerait avec la teneur de votre lettre n° 4004/Fin.III du 5 août 1945. Je vois qu'il n'en est rien.-

Je me permets, Monsieur le Gouverneur, de soumettre la question à votre bienveillant examen.

L'AGENT TERRITORIAL, Labiau

par la voie hiérarchique.-

TERRITOIRE

USUMBURA, LE 9 mai 1946.

P.N.

DU

RUANDA-URUNDI

N° 2474 / Sec.

M. Labiau

to

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n°

du

Annexe

Monsieur l'Agent Territorial,

OBJET:

Une déclaration de créance.

J'ai l'honneur de vous renvoyer votre déclaration de créance à frs. 300.- établie à titre d'indemnité pour prestations fournies un dimanche.

Cette prestation est purement accidentelle et ne donne pas lieu de ce fait à rémunération.

D'autre part, le choix d'un dimanche n'était nullement justifié, surtout en égard au peu d'importance de la transaction.

Je relève, en effet, dans le livre de caisse de mars, que j'ai consulté, qu'il s'agissait d'une vente publique de onze taurillons pour la somme globale de 3.635.- francs!

Le Chef du Secrétariat du Ruanda-Urundi,

STRAUNARD,

A Monsieur l'Agent Territorial LABIAU M.

à

RUHENG E R I .

Sous le couvert de Mr.le Résident du Ruanda.

Sous le couvert de Mr.l'Administrateur Territorial à Ruhengeri.